



DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Demande de subvention

Date de réception

Nom et Prénom du demandeur : _____

Adresse du demandeur : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Localisation du nid de frelons asiatiques (arbre, hangar etc.) : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Professionnel agréé ayant détruit le nid : _____

Pièces à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier

Le présent formulaire complété avec :

- justificatif de visite / constat délivré par la police municipale
- copie facture acquittée mentionnant la date de l'intervention et Frelons Asiatiques
- 1 RIB

Dossier à déposer ou à envoyer à :

Mairie d'Yvetot
Place de l'Hôtel de Ville
76190 YVETOT
tél. 02 32 70 44 70, fax. 02 32 70 44 71
mairie@yvetot.fr

Ville d'Yvetot
Instruction des aides pour à la destruction des nids de frelons asiatiques

Objet :

Aide financière relative à la destruction des nids de frelons asiatiques (*vespa velutina*) afin de lutter contre la propagation de cette espèce invasive sur le territoire de la Ville d'Yvetot. Délibération n° 31 du 7 novembre 2018.

Bénéficiaires :

Particulier prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété située sur le territoire de la commune d'Yvetot.

Conditions :

- La destruction doit être réalisée par un prestataire agréé (référéncé en mairie).
- Les dépenses subventionnables sont celles qui sont nécessaires à l'opération de destruction
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget communal.
- L'aide s'entend pour un nid. Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier.
- Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique.
- L'aide sera refusée si le particulier a fait l'objet d'un arrêté municipal le mettant en demeure de faire procéder à la destruction du nid.

Montant de l'aide :

<i>Nature des dépenses subventionnables</i>	<i>Pourcentage de l'aide</i>	<i>Plafond maximum de la subvention versée</i>
Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé	50 % du montant TTC de la facture	100 € TTC

Exemples :

- **pour une intervention facturée 120 € TTC, le montant de l'aide accordée sera de 60 €.**
- **Pour une intervention facturée 180 € TTC, le montant de l'aide accordée sera de 90 €.**
- **Pour une intervention facturée 200 € TTC, le montant de l'aide accordée sera de 100 €.**
- **Pour une intervention facturée 250 € TTC, le montant de l'aide accordée sera de 100 €.**

Modalités d'instruction :

- 1- Signalement de la présence du nid auprès de la Mairie (accueil physique ou téléphonique) au 02 32 70 44 70. Une fiche de signalement sera transmise au service municipal en charge du suivi de votre dossier.
- 2- Délivrance par la police Municipale du justificatif de visite de constat (en cas de frelons européens ou de guêpes , la Ville d'Yvetot n'octroie aucune aide).
- 3- Retrait du formulaire de demande de subvention auprès de la mairie, ou sur le site www.yvetot.fr
- 4- Destruction du nid de frelons asiatiques par le professionnel retenu.
- 5- Remise par le particulier à la Ville d'Yvetot du formulaire de demande de paiement accompagné de la copie de la facture acquittée, du justificatif de visite et d'un RIB.

Attention :

Les particuliers doivent informer la mairie au 02 32 70 44 70 ou à l'adresse courriel mairie@yvetot.fr de la date programmée de l'intervention.

Sans cette information, Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal pour mettre en demeure le propriétaire concerné de faire procéder à la destruction du nid. Dans ce cas, l'aide sera refusée.

Recommandations importantes pour le choix du professionnel :

Suite à la découverte d'un nid et après visite de constat par la Police Municipale, il faut s'assurer de plusieurs choses importantes lors du choix de l'entreprise qui effectuera la destruction du nid.

L'entreprise doit pouvoir :

- justifier de la possession d'un agrément pour la distribution et l'application en prestations de service de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés.
- justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits.
- disposer de personnels qualifiés pour les travaux en hauteur, les travaux sur cordes et disposer d'un CACES (Certificat d'aptitude à la Conduite en Sécurité) pour les interventions nécessitant l'usage d'une nacelle.

Le titulaire est responsable et garant de l'utilisation par son personnel de tout l'équipement de protection nécessaire (combinaison, masque, gants,...) et du respect des consignes de sécurité pour le travail en hauteur.

L'insecticide utilisé doit répondre aux dernières exigences de la réglementation en vigueur.

Le coût de la prestation ne peut être majoré du fait qu'il s'agisse de Frelon asiatique (les tarifs sont fonction de la hauteur et l'accessibilité du nid ainsi que du temps d'intervention et de la mise en oeuvre de matériel spécifique qui en découle).

Nous vous invitons à consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « dératisation » ou dératiser.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel à un professionnel qui s'est fait référencer auprès de la mairie. Cette liste n'est pas exhaustive et susceptible d'évolution.

Dans tous les cas, il vous est recommandé de faire deux devis au moins.



<p>Liste des entreprises pouvant intervenir pour la destruction des nids de frelons asiatiques</p>
--

Nous vous invitons à consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « dératisation » ou dératiseur.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel à un professionnel qui s'est fait référencer auprès de la mairie. Cette liste n'est pas exhaustive et susceptible d'évolution.

Dans tous les cas, il vous est recommandé de faire deux devis au moins.

Les tarifs se tiennent globalement :

Jusqu'à 2 ou 3 mètres : 50 / 60 € TTC

De 3 mètres à 12 mètres : 120 € à 180 € TTC

Au-delà de 12 mètres : 160 € / 230 € TTC

Nom	Tel	Adresse entreprise	Hauteur jusqu'à 3 m	De 3 à 12m	+ 12m
André Guérault	06 09 15 76 97	Yvetot	X		
Beaufils	06 32 02 00 40	Gravenchon	X	X	X
Normandie Nuisibles	06 30 49 92 52	Etalleville	X	X	X
Destruct Guêpes	06 42 68 49 02	Doudeville	X	X	X
Allo la Guêpe	06 72 42 17 00	Rouen	X	X	X
BACHELET BONNEFOND	02 35 72 24 78	Agence de Saint Pierre de Varengueville (VEOLIA)	X	X	X
Radical Antiparasitaire	02 35 31 64 94 / 06 75 05 19 09	Bolbec	X	X	
Rouen Guêpes	06 19 67 01 72	Roumare		X	X